

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

OPERATION NUMERIQUE « TICKET ARIEGE » POUR LA REDYNAMISATION DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 5	3-1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 29 mars 2023

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI – Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES – Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA – Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON – André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire, rappelle que la vitalité des petits commerces et des prestataires de proximité est essentielle à la vie économique et au dynamisme de la ville.

En outre, à l'heure du numérique, il est important pour la cohésion sociale et la revitalisation du centre-ville, de soutenir la transition vers des supports digitaux pour ces activités.

La société « CibleR » a développé une solution entièrement numérique nommée « Ticket Ariège », qui consiste à diffuser des bons d'achat entièrement digitaux. Cette solution vise le soutien à l'économie locale avec la mise en place d'une plate-forme internet dédiée au département de l'Ariège permettant aux habitants et visiteurs de télécharger des bons d'achats valables dans les commerces et prestataires de proximité.

Cette opération, qui va durer du 16 mai au 15 juillet 2023, est portée par la Chambre de Commerces et d'Industries (CCI) de l'Ariège en collaboration avec certaines EPCI et communes du département.

Ce dispositif représente une aide concrète et directe pour le commerçant en cette période où l'activité économique reste fragile, et un soutien envers les commerces et prestataires de proximité.

Les bons d'achats seront d'une valeur de 5 € et pourront être cumulables par 5 soit 25 € maximum par achat. Afin de ne pas exclure les petits paniers, ils peuvent être déclenchés dès 15 € de dépenses.

La participation de la commune pourrait être de 8 000 €. Ceci viendrait compléter l'enveloppe globale injectée dans cette opération par les différents partenaires qui est d'ores et déjà de 62 000 €. La somme investie par la commune sera automatiquement dépensée dans les commerces du centre-ville appaméens.

### Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Valide la participation de la ville de Pamiers au dispositif "Ticket Ariège".

**Article 2 :** Autorise la Ville de Pamiers à abonder en achat de tickets au profit des acteurs et des consommateurs de la ville à hauteur de 8 000 € et à renouveler l'opération en cas de succès.

**Article 3 :** Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment la convention de mandat entre la société CibleR et la ville de Pamiers jointe à la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le quatre avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 5 avril 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT

La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le *23 avril 2023*  
après publication le *2 mai 2023*  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20230426-3-1-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023